

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE).

Sont présents : M. Claude JAMATI (pouvoir de M. Alain LOPPINET), M. Hervé HOCQUARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Christian JOUANE (pouvoir de Mme Véronique BANULS), M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ (pouvoir de M. Olivier COLLO), Mme Martine ARNAL (pouvoir de M. Claude VUILLIET), M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Kamel EL FEDIL, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir de M. Pierre-Yves STUCKI), Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Guy HEMET, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT (pouvoir de M. Arnaud MERCIER), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAUYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Olivier LEBRUN), M. Michael THOMAS.

Absents excusés : M. Claude VUILLIET (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Olivier LEBRUN (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Alain LOPPINET (pouvoir à M. Claude JAMATI), Mme Véronique BANULS (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Olivier COLLO (pouvoir à M. Jean-Philippe MALLÉ), M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir à Mme Roselyne LECOMTE), Mme Nathalie KRAMER, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Christian MAMY (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. Frédéric BUONO (pouvoir à Mme Daniella TROCHU), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Gilles PANCHER), M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. François de MAZIÈRES), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Magali ORDAS), M. Arnaud MERCIER (pouvoir à Mme Martine SCHMIT).

Secrétaire de séance : M. Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 24 janvier 2012

Date d'affichage de la convocation : 24 janvier 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 55

N° de l'ordre du jour :

2012.01.24 : Approbation des tarifs 2012 de la pépinière d'entreprises pour les services et la domiciliation.

□ M. Gilles PANCHER, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1, L.5211-6 et L2121-29

La pépinière d'entreprises de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, ouvrira au premier trimestre 2012, Place de Touraine dans le quartier Moser à Versailles.

Parmi les actes fondateurs du fonctionnement de la pépinière figure l'approbation des tarifs des services et de la domiciliation proposés par l'établissement.

La pépinière propose aux jeunes entreprises 58 bureaux non meublés, d'une superficie de 12 m² chacun et modulables, dans le cadre d'une convention d'hébergement de 23 mois.

Les bureaux donnent lieu au paiement d'une redevance, de charges et d'un forfait.

A cette location immobilière s'ajoutent les autres services qui font l'objet d'une facturation complémentaire en fonction des quantités consommées : abonnement au téléphone et à Internet, communications téléphoniques, photocopies, télécopies, secrétariat, cartes d'accès à l'immeuble et aux bureaux.

Pour 2012, les prix des services en euros HT ont été fixés à :

Téléphone et Internet

	€ HT par mois
Abonnement	
Abonnement Téléphone et Internet SDSL	30,00
Abonnement Téléphone et Internet Fibre optique	60,00
Inclut une ligne (1 numéro SDA) et un poste téléphonique numériques	
Abonnement Ligne analogique (1 numéro)	15,00
Abonnement Ligne numérique supplémentaire (1 numéro SDA)	5,00
Location poste téléphone numérique supplémentaire	5,00

Communications téléphoniques

	€ HT par minute
Facturation à la seconde dès la première seconde	
Communication locale	0,0125
Communication nationale	0,0125
Communication mobile Orange-SFR	0,073
Communication mobile Bouygues et autres	0,083
Communication fixe en Europe	0,036
Communication mobile en Europe	0,250
Communication fixe et mobile en Amérique du Nord	0,036
Communication fixe en Afrique & Océanie	0,570
Communication mobile en Afrique & Océanie	0,740
Communication fixe en Amérique Centrale	0,780
Communication mobile en Amérique Centrale	0,950
Communication fixe en Amérique du Sud	0,420
Communication mobile en Amérique du Sud	0,580

Communication fixe en Asie & Australie	0,260
Communication mobile en Asie & Australie	0,420
Communication fixe en DOM & COM	0,180
Communication mobile en DOM & COM	0,300
Communication fixe en Maghreb	0,280
Communication mobile en Maghreb	0,320
Communication fixe en reste Asie & Océanie	0,730
Communication mobile en reste Asie & Océanie	0,900
Communication fixe en reste Europe & Amérique du Nord	0,280
Communication mobile en reste Europe & Amérique du Nord	0,450

Télécopie

Emission et Réception, la page	0,10
--------------------------------	------

Photocopie

Page A4/A3 recto noir et blanc	0,05
Page A4/A3 recto couleur	0,30

Reliure, le document	5,00
----------------------	------

Carte d'accès immeuble et bureaux (carte nominative, caution)	20,00
---	-------

Par ailleurs, au terme de la convention d'hébergement, lorsque les entreprises quittent la pépinière, il leur est proposé une domiciliation afin de leur offrir une souplesse et leur laisser le temps de modifier leur siège social.

Pour 2012, les prix de la domiciliation en euros HT ont été fixés à :

Domiciliation (réception du courrier et accès aux services)	60 € HT par mois
Réacheminement du courrier	10 € HT par mois
Réexpédition définitive du courrier sans domiciliation	100 € HT par an
Dépôt de garantie	120 € net

Pour l'élaboration des prix des prestations facturées aux entreprises hébergées ou domiciliées à la pépinière, il a été tenu compte des prix de revient, des prix d'achat des matériels et des amortissements.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les tarifs 2012 de la pépinière d'entreprises pour les services et la domiciliation.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) décide d'approuver les tarifs 2012 de la pépinière d'entreprises pour les services et la domiciliation.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 55
Suffrages exprimés : 69 (incluant les pouvoirs).

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,



Alain FAUVEAU

Directeur Général des Services

07 7074
01 3051